



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF
Route du Mont-Carmel 1, Case postale 155
1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43, F +41 26 305 23 36
www.fr.ch/sff

Tenir les chiens en laisse, ne pas nourrir les renards

La période de mises bas des mammifères et des nichées d'oiseaux en forêt débute avec le printemps. Les petits sont bien cachés, mais sans défense, et les chiens peuvent facilement s'en prendre à eux. Le Service des forêts et de la faune rappelle aux détenteurs de chiens que leur animal doit être tenu en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet et qu'il doit être de tout temps sous leur contrôle. Il rend également attentif au fait qu'il ne faut pas nourrir les renards.

Tous les chiens ont besoin de courir régulièrement dans la nature. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, ont un instinct de prédation et sont susceptibles de s'attaquer à la faune sauvage. Les dégâts peuvent être particulièrement graves au printemps, période de reproduction de nombreuses espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages, dont plusieurs nichent près du sol. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr de l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la faune rappelle donc à tous les détenteurs de chiens qu'ils doivent tenir leur compagnon à quatre pattes en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet et garder leur animal en tout temps sous contrôle indépendamment de la période.

De plus, le Service des forêts et de la faune informe que, ces dernières années, des cas isolés de tularémie, appelée également « fièvre du lapin », ont été constatés. Le garde-faune doit être informé en cas de découverte d'un lièvre mort et il est prié de ne pas toucher l'animal.

Enfin, le Service rappelle que les aliments pour les chats et les chiens ne doivent pas être déposés sans contrôle à côté des maisons car ils attirent les renards. Le Service encourage les propriétaires d'animaux de compagnie à nourrir régulièrement leurs animaux et, dans la mesure du possible, sans laisser de restes de nourriture.

Vos amis de la forêt vous en remercient !

Le Service des forêts et de la faune